

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

#### RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M., c. C-11)

Le conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire fixée au **mardi 3 septembre 2024 à 19 heures**, à la Salle du conseil au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée à Montréal, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative aux immeubles suivants :

**5409-5411, avenue Duquette  
4368-4370, avenue Girouard**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Toute personne intéressée peut également faire parvenir au secrétaire d'arrondissement les commentaires écrits qu'elle désire faire valoir dans les dix (10) jours suivant la publication du présent avis, soit au plus tard le 12 août 2024, en remplissant et en signant le formulaire fourni par la Ville à cet effet et disponible dans les bureaux Accès Montréal. Ces commentaires doivent être reçus à la Division du greffe, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité, au 514 872-1832.

FAIT à Montréal, le 2 août 2024.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate

**FORMULAIRE D'OPPOSITION À UNE DEMANDE DE  
DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN  
COPROPRIÉTÉ DIVISÉ**

**IDENTIFICATION DE L'OPPOSANT**

Nom : _____		Prénom : _____		M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
Adresse (Numéro, rue et ville) _____			Code Postal _____	
Téléphone		Télécopieur	Adresse électronique	
Résidence	Travail			

**OPPOSITION**

À l'attention de la secrétaire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Adresse du bâtiment visé par l'OPPOSITION:	Date de la parution de l'avis public :
--	--

Je, soussigné(e), désire m'opposer à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divisée l'immeuble du \_\_\_\_\_

Pour les raisons suivantes :


**TRANSMISSION**

Ce formulaire, dûment complété et signé, doit être reçu par la secrétaire d'arrondissement dans les dix jours suivants la parution de l'avis public, par courriel à l'adresse [consultation.cdn-ndg@montreal.ca](mailto:consultation.cdn-ndg@montreal.ca) ou par la poste, à l'adresse suivante : Division du greffe, 5160, boul. Décarie bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_